

Incendie de l'usine Lubrizol : Synthèse des résultats d'analyses et synthèse des recommandations sanitaires

Évaluation et suivi sanitaire

Les premières mesures prises dans les suites de l'accident industriel avaient pour objet de protéger la population des conséquences immédiates de cet incendie.

La phase post-accidentelle vise, entre autres, à mesurer l'impact à moyen et long terme sur l'environnement et sur la santé de la population.

1. Synthèse des résultats d'analyses connus

Dans la phase initiale, l'Ineris a identifié les substances à rechercher en modélisant l'incendie à partir des matières et des quantités présentes sur le site. Par la suite, cette modélisation a été affinée et cela a permis de valider les choix retenus à la phase initiale et de recommander quelques compléments (avis Anses et Ineris du 4 octobre).

Air

Les analyses effectuées pendant les journées du 26/09 et 27/09 par le Sdis et Atmo Normandie ne montrent aucune valeur significative en dehors d'un point ayant révélé la présence de benzène sur le site même. Les mesures réalisées par Atmo Normandie à la suite de l'évènement montrent également un indice de qualité de l'air comparable à celui d'avant l'incendie pour l'agglomération rouennaise.

Cependant, Atmo Normandie a reçu de nombreux signalements d'habitants pour des odeurs en lien avec l'incendie Lubrizol dès le matin du jeudi 26 septembre. Plus de 1000 signalements ont été saisis et dans son dernier communiqué (17/10), Atmo Normandie déclarait enregistrer une baisse significative des odeurs qui lui sont signalées sur l'agglomération de Rouen

Suies

Trois séries de prélèvements de surface (lingettes) ont été effectuées entre le 26 et le 28 septembre. Les résultats d'analyses ne mettent pas en évidence de différences significatives entre les prélèvements témoins et les autres sites situés sous le panache pour les HAP (hydrocarbures aromatique polycycliques) ou les COV (composés organiques volatils). Les résultats sur les métaux ne mettent pas en évidence d'impact sous le panache.

Les résultats d'analyses disponibles à ce jour montrent des valeurs comparables au bruit de fond, certains compléments sont encore en cours.

Ce seront les prélèvements dans les sols qui permettront de mesurer l'impact sur le milieu en ce qui concerne les métaux et les dioxines/furanes.

Eau de consommation humaine

Au-delà du contrôle sanitaire habituellement réalisé par l'ARS de nombreuses substances chimiques ont été recherchées par les laboratoires agréés. Les analyses ont porté notamment sur des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui sont des composés issus de combustion, des solvants chlorés, des solvants benzéniques (BTX pour Benzène, Toluène, Xylène), les hydrocarbures (paramètre intégrateur nommé indice hydrocarbure), les dioxines et furanes, les PCB.

Les analyses montrent l'absence ou la présence en concentrations très faibles et inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés. L'eau du robinet est propre à la consommation en Normandie. À ce jour 77 analyses d'eau réalisées selon les recommandations de l'ANSES ont été effectuées avec des résultats qui permettent à l'ARS de confirmer que l'eau du robinet est potable. Le suivi de la qualité de l'eau par les services de l'ARS se poursuit.

Produits agricoles

Tous les résultats des prélèvements effectués (plus de 500 dans le département) dans les productions animales et végétales sont inférieurs aux normes en vigueur.

Les mesures de consignation des productions agricoles ont été levées le 14 octobre pour les produits laitiers et le 18 octobre pour les autres productions.

Poursuite des analyses dans l'environnement

La surveillance environnementale se poursuit à travers un plan de surveillance renforcé prescrit par deux arrêtés préfectoraux en date du 14 octobre.

L'ensemble des résultats des prélèvements réalisés depuis le début de l'évènement conduira à une interprétation de l'état des milieux en cherchant à déterminer s'il y a eu une dégradation de l'environnement imputable à l'incendie et en identifiant les substances présentes.

Si cette analyse révèle la présence de substances ayant un potentiel toxique avéré ou suspecté, notamment à travers une exposition de moyen terme et de long terme, et même pour des quantités de polluants faibles, une évaluation quantitative des risques sanitaires est prévue afin de déterminer s'il existe un risque sanitaire, imputable aux rejets de l'incendie.

2. Recommandations sanitaires

Les premières recommandations sanitaires ont été mises en œuvre afin de limiter l'exposition aux fumées et aux retombées.

Le risque résiduel d'exposition aux conséquences de l'incendie est constitué désormais par une imprégnation éventuelle de l'environnement et serait lié à l'ingestion de denrées alimentaires d'origine végétale ou animale souillées par des suies.

Au vu des résultats décrits plus haut, il n'y a actuellement aucune restriction visant l'alimentation dans la population générale, chez les enfants et chez les femmes enceintes.

3. Évaluation et suivi de l'impact sur la santé de la population exposée

Impact sur le recours aux soins

Le relevé quotidien du nombre de passages aux urgences montre que l'activité en lien avec cet évènement (déclaration) est désormais quasi nulle.

Santé publique France a mis en place une surveillance spécifique permettant de quantifier en temps réel les recours aux urgences hospitalières et à SOS médecins liés à cet évènement. Cette surveillance se poursuit dans l'agglomération rouennaise. L'activité est similaire à celle habituellement observée.

Les signalements d'odeurs reçus à Atmo Normandie depuis l'incendie sont associés, pour plus de la moitié (61 %), à au moins un symptôme sur la santé. Parmi les signalements santé reçus à Atmo Normandie sont cités en premier les maux de tête (51 %) et les irritations de la sphère ORL (46 %). Des troubles digestifs type nausées ou vomissements sont également mentionnés (23 %) ainsi que des irritations oculaires (13 %) et des gênes respiratoires (8 %).

Les données de l'assurance maladie ne montrent pas de suractivité depuis l'incendie par rapport aux semaines précédentes (*source : CPAM et ARS Normandie*).

Dans le cadre d'une enquête de l'Union régionale des médecins libéraux de Normandie auprès des médecins libéraux de Seine-Maritime (questionnaire envoyé le 1er octobre, 81 répondants), 74 % des médecins ayant répondu ont déclaré avoir constaté des éléments cliniques chez leurs patients en lien avec l'accident. Les symptômes rapportés étaient identiques à ceux déjà identifiés par la surveillance mise en place : maux de tête et vertige, des irritations ORL (gorge et nez), des troubles digestifs (vomissement, nausée), des irritations oculaires et des gênes respiratoires, inquiétude, stress et angoisse. A noter qu'en dépit des désagréments parfois forts, causés par les odeurs (cf supra), celles-ci ne présument pas de toxicité. Il n'y a pas de lien entre odeur et toxicité.

Impact sur la santé de la population

Pour mesurer l'éventuel impact sur la santé à moyen et long terme de l'incident, Santé publique France va mettre en place quatre approches différentes et complémentaires :

Étude de santé déclarée en population

Dans les suites de l'incendie, la population de certaines communes a été survolée par le panache de fumée et potentiellement exposée à des nuisances visuelles, olfactives et également à un stress et un sentiment d'insécurité et d'incertitude liés à l'événement, ses conséquences et sa gestion.

Une enquête par questionnaire sera menée sur un échantillon de la population (adultes et enfants) située à différentes distances de l'incendie et ayant été exposée à des fumées ou des suies. Cette enquête aura pour objectif de mesurer l'impact de l'événement en termes de nuisances et symptômes ressentis, d'impact sur la qualité de vie, et de conséquences psychologiques et sociales.

Les résultats de cette enquête pourront orienter vers des actions d'information et de prise en charge.

Enquête de biosurveillance

Si au cours de l'interprétation de l'état des milieux, les résultats des mesures de polluants dans l'environnement montrent un risque d'exposition de la population à certaines substances toxiques, l'imprégnation de la population à ces substances pourra être mesurée par des prélèvements biologiques. Santé publique France dispose déjà d'une évaluation de l'exposition antérieure de la population aux polluants, métaux et aux autres substances potentiellement toxiques (ce qui s'appelle le bruit de fond).

L'objectif est de proposer, si une imprégnation anormale était retrouvée, des mesures de réduction d'exposition et de mettre en place si nécessaire un suivi médical spécifique.

Suivi d'indicateurs de santé

À partir des données du système national des données de santé, une analyse d'indicateurs de santé en lien avec les effets généraux (pathologies cardiaques, santé mentale) et les pathologies spécifiques à l'incendie sera menée. Les pathologies spécifiques seront définies à partir des risques identifiés par l'évaluation quantitative des risques sanitaires.

Des enquêtes pourront être menées dès que les données 2019 seront consolidées soit en juillet 2020. Ces enquêtes pourront, si nécessaire, être menées sur le long terme.

Suivi de la santé des travailleurs particulièrement exposés

Un suivi spécifique permettra d'évaluer sur le long terme les conséquences de l'événement chez les personnes étant intervenues lors de l'accident sur le foyer ou à proximité immédiate.

Ce travail sera coordonné dans le cadre du Groupe d'alerte en santé travail animé par Santé publique France et constitué de membres permanents qui sont des spécialistes des risques pour la santé d'origine professionnelle (médecin inspecteur du travail, médecins des centres de consultation de pathologies professionnelles, épidémiologistes...).

Suivi sanitaire de la population

Avant de connaître les résultats de ces différentes études, il n'y a pas de suivi médical spécifique à mettre en place au sein de la population et aucun examen biologique n'est recommandé en dehors des personnels directement exposés par leur intervention sur le site.

Les femmes enceintes doivent avoir le suivi habituel de leur grossesse selon les recommandations en vigueur et il n'y a aucune contre-indication à poursuivre l'allaitement maternel.

À ce stade et compte-tenu des résultats déjà obtenus, rien ne permet d'affirmer qu'un excès de cas de cancers, lié à cet événement, sera observé dans les années à venir. Les études qui sont mises en place ont pour objectif de confirmer dans le temps ces premiers constats.

Liens vers les sites institutionnels :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/incendie-lentreprise-lubrizol-rouen-0>

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>

<https://www.gouvernement.fr/transparence-rouen>